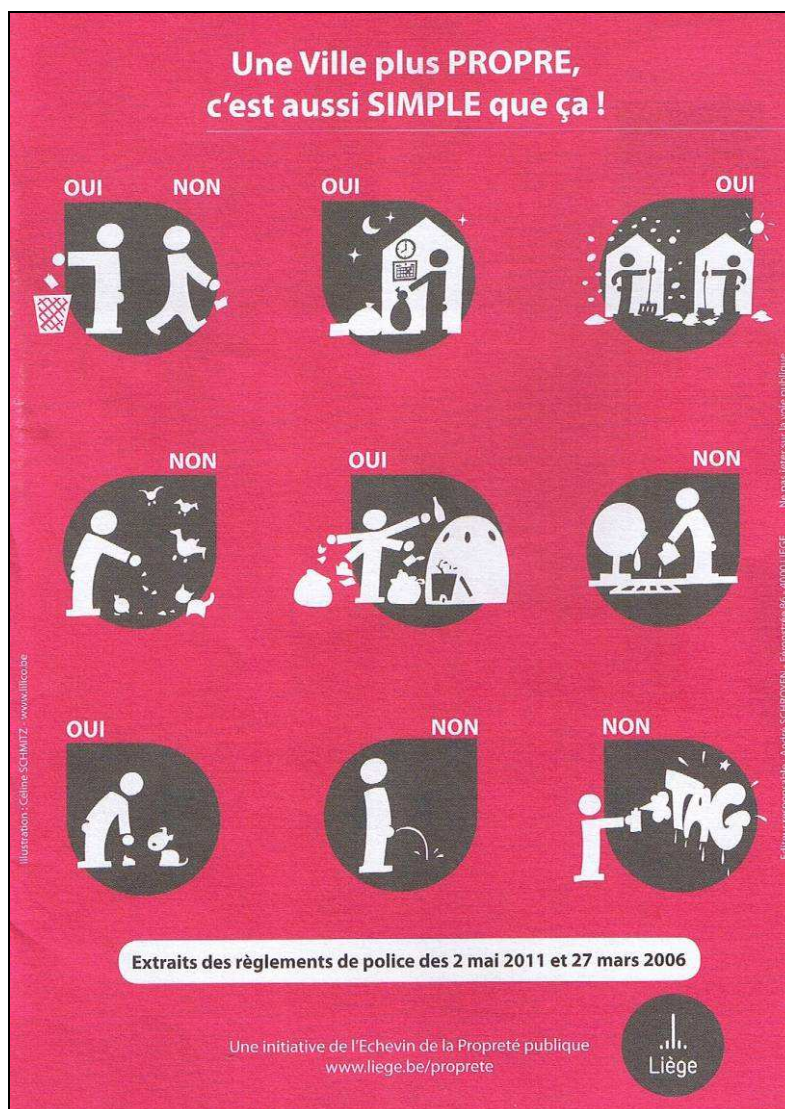


FLE : exploiter utilement un « toutes boîtes »

Récemment, les Liégeois ont découvert ceci dans leur boîte aux lettres :



Editeur responsable : André Schroyen – Féronstrée 86 – 4000 Liège

Il s'agit de la couverture d'une brochure diffusée par l'échevinat liégeois de la Propreté publique. Elle comprend 7 pages d'extraits de règlements de police efficacement résumés en couverture par des pictogrammes, c'est-à-dire des dessins figuratifs stylisés ayant pour fonction de communiquer des informations.

Les didacticiens du FLE apprécient les documents de ce type pour plusieurs raisons :

- ils s'inscrivent dans l' « ici maintenant » et concernent tous les citoyens : étudier la langue en rapport avec ces documents est de nature à favoriser l'intégration des primo-arrivants dans la société ;
- l'une des raisons du recours aux pictogrammes est qu'ils transcendent les clivages linguistiques : leur compréhension ne nécessite pas la connaissance d'une langue

D'un(e) prof... à l'autre D'un(e) prof... à l'autre D'un(e) prof... à l'autre D'un(e) prof... à l'autre

particulière ; tout habitant d'un pays – et donc tout apprenant –, quelles que soient les langues qu'il maîtrise, est en mesure d'en saisir le sens ;

- les pictogrammes, tels qu'ils sont présentés ici, c'est-à-dire dépourvus de discours explicatif, permettent de travailler en classe de français langue étrangère la production orale ou écrite : on peut inviter l'apprenant à créer les énoncés qui correspondent aux pictogrammes en mobilisant ses acquis lexicaux et grammaticaux.

Comment aborder ce document en classe ?

Je propose une séquence articulée en 4 ou 5 étapes, conçue pour des apprenants de niveau A2/B1, capables donc de « mettre des mots » sur les faits, les gens et les objets de leur environnement familier (leur village, quartier, ville).

1. On distribue une brochure (on pourra, j'imagine, s'en procurer quelques-unes auprès de l'administration communale) à chaque paire d'apprenants que l'on aura constituée. Il ne leur est pas autorisé d'ouvrir cette brochure.

L'enseignant interroge le groupe sur la situation de communication qui concerne ce document :

- a. *Qui a eu l'idée de produire cette brochure ? La Ville² de Liège et en particulier l'échevinat de la Propreté / l'échevin de la Propreté.*
- b. *Que contient-elle ? Des extraits de règlements de police, illustrés par des pictogrammes repris en couverture.*
- c. *A qui est-elle distribuée ? A tous les habitants de la ville de Liège.*
- d. *Quand a-t-elle été réalisée/distribuée ? On ne le sait pas. Après 2006 en tout cas, si l'on s'en tient à la couverture. (Page 2, ligne 7 : pas avant mai 2012 ; 4^e de couverture : avant le 23 juin 2012.)*

Les réponses sont notées au tableau noir.

2. Dans un premier temps, les apprenants sont invités à se dire, par deux, ce que chacun des pictogrammes signifie. L'enseignant reste discret, ne vient pas en aide aux apprenants ou alors de manière très occasionnelle.
3. Mise en commun. L'enseignant corrige éventuellement les apprenants et note dans la 2^e colonne d'un tableau les différentes actions représentées par les pictogrammes. Dans la première colonne de ce tableau, on notera, lors de la même mise en commun, à mesure qu'elles seront exprimées par les apprenants, les expressions qui permettent d'*obliger* ou d'*interdire*. Le professeur complètera, si nécessaire, ce tableau.

Expressions d'obligation et d'interdiction	Actions
<i>on doit</i> <i>on ne peut pas</i>	<i>jeter des déchets par terre</i> <i>jeter les déchets dans la poubelle</i> <i>sortir les poubelles la veille de la collecte, pas avant 20</i>

² Avec la majuscule, la Ville de Liège désigne l'administration communale. Par ailleurs, je ne mets pas de majuscule à « échevinat », mais bien à « Propreté », conformément à cette règle du *Bon Usage* : « On met d'ordinaire la majuscule aux noms désignant le domaine traité par un ministre, un ministère ».

<i>il faut</i>	<i>heures</i>
<i>il ne faut pas</i>	<i>déneiger le trottoir</i>
<i>vous devez</i>	<i>maintenir (garder) son trottoir propre</i>
<i>vous ne pouvez pas</i>	<i>balayer son trottoir</i>
<i>il est nécessaire de</i>	<i>nourrir les animaux sur la voie publique</i>
<i>il est obligatoire de</i>	<i>trier les déchets</i>
<i>vous êtes obligé(e)(s) de</i>	<i>mettre les déchets dans les sacs qui conviennent</i>
<i>il est interdit de</i>	<i>déposer les bouteilles en verre dans les bulles à verre</i>
<i>il est strictement interdit de</i>	<i>verser des déchets liquides dans les égouts</i>
...	<i>uriner sur la voie publique</i>
	<i>ramasser les déjections de son chien</i>
	<i>faire des tags sur les murs / taguer les murs</i>

D'un point de vue méthodologique, cette manière de procéder est discutable : les apprenants ne sont pas censés connaître toutes ces expressions. Sinon, pourquoi les étudierait-on ?

Il est évidemment possible de partir de textes ou de dialogues pour faire découvrir ce vocabulaire : on pourra par exemple demander aux apprenants de repérer les mots désignant des comportements dans les textes qui composent la brochure, ou de relever les expressions d'obligation et d'interdiction dans des dialogues issus de manuels³. Problème : cela augmente l'intervalle entre les étapes 2 et 4 et casse un peu le rythme d'une séquence qui gagne à être menée en un maximum d'une heure.

Pour ma part, je préfère procéder de manière spiralaire : les textes et dialogues contenant ces expressions auraient déjà été exploités ; cette activité de structuration ferait dès lors office de rappel et serait l'occasion de compléter les savoirs des élèves sur le sujet.

4. Jeu de rôles : un apprenant mime une action répréhensible (rires possibles) et est interrompu par un policier qui lui donne, avec diplomatie, les instructions qui s'imposent. Deux apprenants montrent au groupe comment s'y prendre, les élèves travaillent ensuite par deux pendant quelques minutes, puis l'enseignant constitue de nouvelles paires et demande à chacune d'improviser devant le groupe une saynète à partir d'une situation imposée ou de leur choix... Bon amusement !
5. Prolongement possible : on découvre, si cela n'a pas été réalisé lors de la 3^e étape de cette séquence, les règlements mentionnés dans la brochure. Il s'agit de textes qui peuvent paraître compliqués, du fait qu'ils doivent être très précis, mais dont la compréhension sera facilitée par l'activité qui vient d'être proposée.

Pierre-Yves DUCHATEAU

³ Un ouvrage bien réalisé, pourvu d'un CD et proposant de multiples dialogues du quotidien : Cidalia MARTINS et Jean-Jacques MABILAT, *Conversations, pratiques de l'oral*. Paris, Les Editions Didier, 2003.